

Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !

C A P du 8 novembre 2013

Déclaration liminaire de CFTC DGFIP 62

Madame la Présidente,

Depuis des années, les agents de toutes catégories A, B et C confondus subissent les suppressions d'emplois et les graves conséquences qui en découlent : surcharge de travail, stress professionnel. Cette année encore, plus de 2.000 emplois seront supprimés à la DGFIP. Malgré tout, et aussi contre tout, les collègues assument avec un réel professionnalisme et une grande volonté de service public toutes leurs tâches, malgré parfois des difficultés hors du commun, ne serait-ce par exemple que les regrettables incidents qui se sont produits sur le site de Lens au cours du mois d'octobre. Heureusement qu'une fois de plus les agents de la DDFIP ont fait preuve de calme et de professionnalisme.

Pour les récompenser, on pourrait imaginer que les promotions internes pourraient leur apporter satisfaction. Il n'en n'est rien malheureusement. En effet CFTC DGFIP 62 rappelle que cette année, seulement 5 collègues ont eu la chance de pouvoir accéder par promotion interne au grade de contrôleur principal des finances publiques. Le temps n'est pas si loin, où au sein de la seule DGCP du Pas de Calais, une vingtaine, voir une trentaine d'agents était promu chaque année. De même, pour les promotions au grade de contrôleur des finances publiques par listes d'aptitude, le temps n'est pas aussi loin où dans la seule DGCP, une trentaine d'agent obtenait leur délégation chaque année. Mais, les restrictions budgétaires sont passées par là, et le nombre de promotions a fondu comme neige au soleil. Non seulement les agents de la DDFIP 62 travaillent de plus en plus souvent dans de très mauvaises conditions, mais, en plus, ils n'ont plus vraiment grand espoir dans d'éventuelles promotions.

Cette année, avant l'ouverture des débats de la CAP de liste d'aptitude de C en B, vous avez proposé le classement de 17 agents en catégorie Excellent. Nous avons l'espoir secret que vous accepterez le classement en excellents d'autres agents dont nous vous présenterons le dossier, mais, CFTC DGFIP 62 sait très bien que vous devez respecter les quotas définis par la Direction Générale. Les collègues payent donc « cash » les restrictions budgétaires définies par Bercy, ce qui est parfaitement anormal et injuste. Non seulement, il faut toujours qu'ils fassent mieux avec moins de moyens, mais, ils n'ont vraiment peu ou plus du tout d'espoir sur l'évolution de leur carrière et sur l'hypothétique passation au grade supérieur. Pour finir, CFTC DGFIP 62 sait très bien que pour l'avenir, il ne faut imaginer aucune amélioration, notre ministère n'étant pas un ministère prioritaire.

Joindre cette déclaration liminaire au futur procès verbal de cette CAP ne nous semble pas suffisant, bien au contraire. C'est donc la raison pour laquelle, nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir faire part de notre indignation à la Direction générale au cours des réunions que vous aurez dans l'avenir, nous n'en doutons pas, avec elle au sujet des quotas retenus pour les délégations ou pour les promotions. Nous vous en remercions, Madame la Présidente, vivement par anticipation.

Les représentant(e)s CFTC DGFIP 62 en Catégorie B

Anne-Laure Waguet

Gabriel Gaillard

Johann Waeles

S I P de Calais

E M R 62

Trésorerie de Vimy

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais

Secrétaire Départemental, Gabriel Gaillard, Recette des Finances de Boulogne sur Mer (E M R 62)

16 rue Victor Hugo, 62200 BOULOGNE SUR MER

<http://062.cftc-tresor.fr>

06 66 61 81 11

cftc.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

CFTC DGFIP 62 : le syndicat constructif qui agit pour ne pas subir.